pénitentiaire

la cgt

Le 08 octobre 2019, à Montreuil

Aux
Secrétaires Généraux des organisations syndicales

Objet : Réforme des retraites / Proposition de rencontre unitaire.

Chers Camarades,

Le 18 juillet 2019, Jean-Paul DELEVOYE, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, remettait son rapport au Premier Ministre. Le document est intitulé : « *Pour un système universel de retraite* ». Les préconisations confirment la volonté gouvernementale de créer un régime de retraites unique fonctionnant par points. La CGT est contre un système de retraite universel par points et revendique l'amélioration des régimes de retraite existants.

Depuis, le gouvernement a entrepris une « nouvelle négociation » et le président a engagé un nouveau grand débat dans le pays.

Plusieurs secteurs professionnels ont débuté des actions de sensibilisation sur leur régime de retraites, tels les transports mais aussi des professions libérales comme les avocats et médecins, ou encore dernièrement nos collègues policiers, etc.

Nous pensons à la CGT Pénitentiaire que ces branches de métiers ont raison de tirer la sonnette d'alarme car, notamment concernant les personnels de surveillance de notre administration, le rapport DELEVOYE est des plus flous, j'évoque ici la question du 1/5ème.

Le rapport indique que « *les policiers, les surveillants de l'administration pénitentiaire et les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne pourront ainsi partir à compter de 52 ans à la retraite* ». Il précise également que « *des travaux devront être engagés afin de définir un mécanisme de cotisation supplémentaire de l'employeur s'y substituant et permettant de maintenir des niveaux de retraite comparables aux pensions actuelles* ».

Certes, il n'empêche que le flou persistant est inquiétant, c'est d'ailleurs pour cela que nos collègues policiers dénoncent et revendiquent depuis plusieurs mois maintenant auprès de leur ministre de tutelle.

En effet, rappelons-nous que les deux précédentes réformes, de par les mécanismes qu'elles renfermaient, notamment la décote, ont globalement fait reculer d'au moins 6 ans les âges de départ à la retraite. Et indépendamment de cela, de nombreuses questions d'ordre privé conduisent à ce que l'âge moyen de départ à la retraite est de 56 ans pour les personnels de surveillance. Nous sommes déjà bien loin des 52 ans qu'on promet pourtant maintenir.

263, rue de Paris Case 542 93514 Montreuil cedex Tel : 01.55.82.89. 67
E-Mail : ugsp@cgt.fr Site internet : www.cgtpenitentiaire.com

Se pose en outre la question du remplacement par point du 1/5ème qui disparaît fatalement puisque calculé jusqu'à présent en annuité dans le système en cours. Cette question est renvoyée à la discussion.

De plus, comme pour l'ensemble des fonctionnaires, le calcul de liquidation de la pension ne se fera plus sur les 6 derniers mois mais sur l'ensemble de la carrière. Et on voudrait nous faire croire que même en intégrant les primes dans le calcul, que le niveau des pensions sera identique voire meilleur ?
Et je passe ici la question de la valeur du point, non résolue.

L'édito du rapport de M. DELEVOYE commence par : « *Le projet que nous engageons appartient à tous* ».

Chiche ! A l'instar de ce qu'il se passe dans d'autres secteurs d'activité, c'est ce que je propose que nous fassions, c'est à dire, que notre avenir nous appartienne !

La CGT propose une rencontre unitaire sur cette thématique des retraites en lien avec nos missions.

La CGT ne méconnaît pas les difficultés à surmonter pour créer les conditions d'une nouvelle unité. Mais rien ne lui semble insurmontable sur cette question.

A minima, nous pourrions convenir de lancer un appel commun à rejoindre les cortèges des manifestations à venir. Mais aussi, nous pourrions demander à être entendus ensemble par M. DELEVOYE, ce qui apparaîtrait comme un acte fort pour nos collègues.

Dans l'attente de votre réponse, reçevez, Chers Camarades, mes salutations syndicales.

Christopher DORANGEVILLE
Secrétaire Général de la CGT Pénitentiaire

263, rue de Paris Case 542 93514 Montreuil cedex Tel : 01.55.82.89. 67
E-Mail : ugsp@cgt.fr Site internet : www.cgtpenitentiaire.com